

Charte constitutive

Le réseau régional de cancérologie des Pays de la Loire mobilise et coordonne les ressources sanitaires, sociales et administratives autour du patient atteint d'une pathologie cancéreuse.

Le réseau contribue à assurer l'équité d'accès à des soins de qualité.

Cette volonté impose de dépasser la vision institutionnelle au profit d'une vision d'ensemble de la trajectoire du patient.

La présente charte :

- Expose les valeurs de l'organisation. Ces valeurs guident la stratégie et les actions
- Rappelle les principes fondamentaux d'une prise en charge de qualité, tels qu'ils sont définis par la circulaire DHOS / SDO / 2005 / 101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie. Ces principes constituent les objectifs du réseau
- Présente en annexe, les cahiers des charges définissant l'organisation du réseau :
 - ✓ Structure régionale de coordination
 - ✓ Réseau de cancérologie territorial
 - ✓ Réunions de Concertation Pluridisciplinaire
 - ✓ Guide méthodologique des référentiels de bonnes pratiques cliniques

Les valeurs fondatrices

1. Pluridisciplinarité

Le réseau régional contribue, sur un territoire géographique défini, à créer un lien structuré entre tous les acteurs impliqués dans la maladie cancéreuse :

- Patients
- Professionnels
- Etablissements

2. Qualité

Le réseau assure une qualité de prise en charge évaluable, selon des critères définis dans le cahier des charges de l'évaluation, validé par les instances du réseau.

3. Equité

L'équité se traduit par la possibilité d'accéder à une qualité de soins équivalente pour tous, quelque soit le lieu de résidence du patient dans les Pays de la Loire.

4. Proximité

Dans le respect des critères qualité, le réseau aide à promouvoir une offre de soins au plus près du domicile de chaque patient.

5. Partage

Le réseau favorise l'échange des informations médicales concernant le patient et le partage des connaissances entre les acteurs. Il met en place les outils permettant la diffusion des informations médicales du patient, la diffusion d'informations scientifiques, et des référentiels de bonnes pratiques cliniques.

Les principes d'une prise en charge de qualité

Ces principes sont définis dans la circulaire du 22 février 2005, relative à l'organisation des soins en cancérologie

- L'information du patient et son accord sur l'orientation et les modalités de son parcours thérapeutique
- Un accès rapide au diagnostic
- Des conditions d'annonce du cancer organisées
- Une stratégie de traitement définie sur la base d'un avis pluridisciplinaire et des référentiels validés et régulièrement actualisés
- La remise au patient d'un Programme Personnalisé de Soins décrivant un parcours individualisé
- Une prise en charge globale et continue avec le domicile, associant la mise en œuvre de traitements de qualité et l'accès aux soins de support
- La mise en œuvre de traitements spécifiques de qualité dans les meilleurs délais, en particulier en chirurgie, en radiothérapie et en chimiothérapie